

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 25 juin 2009, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Croatie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois de décembre 2008 sous la présidence de la Croatie (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Ranko Villović



**Annexe à lettre datée du 25 juin 2009 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil
de sécurité sous la présidence de la République
de Croatie (décembre 2008)**

Introduction

En décembre 2008, sous la présidence de l'Ambassadeur Neven Jurica, Représentant permanent de la République de Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a entamé un programme énergique et d'envergure. Il a tenu 35 séances officielles, avec deux reprises de séance, et 18 consultations plénières consacrées aux questions intéressant l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Il a également organisé une réunion de haut niveau sur la question thématique des menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, qu'a présidée le Président de la République de Croatie, S. E. M. Stjepan Mesić.

En décembre 2008, le Conseil de sécurité a adopté 14 résolutions, 4 déclarations du Président et 4 déclarations à la presse.

Afrique

Burundi

Le 11 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Facilitateur du processus de paix au Burundi et Ministre sud-africain de la défense, S. E. M. Charles Nqakula, qui a fait état de progrès sensibles dans le règlement des différends entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL quant à la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu. Le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Andres Lidén, a également pris la parole devant le Conseil pour souligner que le soutien constant de la communauté internationale et sa participation, en particulier dans le cadre de l'Union africaine et de l'Initiative régionale, ainsi que l'étroite collaboration entre le Conseil et la Commission, étaient essentiels à l'appui à la consolidation de la paix au Burundi. Il a rappelé que l'examen semestriel auquel la Commission procéderait en janvier 2009 serait l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis jusqu'alors et de lancer un appel en faveur d'un appui et d'une attention renouvelés de la part de la communauté internationale, le cas échéant. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil de sécurité ont échangé des vues sur la situation au Burundi et sur le dernier rapport en date du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) (S/2008/745).

La séance a été suivie de consultations plénières sur la question.

Le 22 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1858 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUB jusqu'au 31 décembre 2009.

Tchad et République centrafricaine

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), Victor da Silva Angelo, qui a rendu compte du succès des préparatifs de la passation des pouvoirs de l'Union européenne à l'Organisation des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine. M. da Silva Angelo a informé le Conseil de l'excellente coopération entre la force militaire de l'Union européenne (EUFOR), l'équipe de pays des Nations Unies et les organismes humanitaires à l'approche de l'échéance du 15 mars 2009, échéance fixée pour la passation des pouvoirs.

La séance a été suivie de consultations plénières sur la question.

République démocratique du Congo

Durant les consultations du 15 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et a examiné la situation en République démocratique du Congo et le renouvellement prochain du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Le 17 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, S. E. M. Marty M. Natalegawa, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, sur le rapport final du Groupe d'experts, et sur les travaux des membres du Comité au sujet du rapport du Groupe d'experts lors des consultations officieuses du 10 décembre.

Le 22 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1856 (2008), par laquelle il a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 31 décembre 2009, tout en étayant la force de la Mission et en réorientant plus clairement son mandat sur la protection des civils.

Le 22 décembre, le Conseil a également adopté à l'unanimité la résolution 1857 (2008), par laquelle il a renouvelé le régime de sanctions visant la République démocratique du Congo et prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 novembre 2009. La portée des sanctions a été étendue de manière à inclure les personnes qui font obstacle à l'assistance humanitaire ou appuient les groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo au moyen du commerce illicite de ressources naturelles.

Guinée-Bissau

Le 11 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Le Représentant du Secrétaire général, Shola Omoregie, a ouvert les consultations avec un exposé dans lequel il a présenté les principales conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général. Il a mentionné tout spécialement les élections et la tentative de coup d'État (en novembre 2008), ainsi que la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre le trafic de stupéfiants. Les membres du Conseil ont essentiellement exprimé leur satisfaction quant aux succès des élections mais ont

également fait valoir que la situation dans le pays demeurerait fragile voire, de temps à autre, violente.

Le Conseil a approuvé la déclaration à la presse dont le Président a donné lecture après la séance, et dans laquelle ses membres se sont félicités du bon déroulement des élections législatives du 16 novembre 2008, se sont à nouveau déclarés vivement préoccupés par la situation en matière de sécurité et ont offert à cet égard leur appui à l'exécution du Programme de réforme du secteur de la sécurité, se sont félicités du succès de la Conférence ministérielle et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur le trafic de drogue, menace pour la sécurité de l'Afrique de l'Ouest et ont prié le Secrétaire général de formuler des recommandations sur la transformation du BANUGBIS en un bureau intégré.

La situation dans la région des Grands Lacs (zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur)

Lors des consultations du 17 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de l'Envoyé spécial pour les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), S. E. M. Joaquim Chissano. Les membres du Conseil ont réitéré leur plein appui aux efforts déployés par l'ancien Président Chissano et ont demandé qu'il poursuive son action.

Le 22 décembre, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2008/48) condamnant énergiquement les attaques menées par la LRA. Il a par ailleurs félicité les États de la région d'avoir renforcé leur coopération pour éliminer la menace que représente la LRA.

Libéria

Le 17 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, Giadalla Azuz Ettalhi, Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne, sur la mise en œuvre des sanctions à l'encontre du Libéria. Cet exposé faisait fond sur le rapport présenté au Conseil par le Groupe d'experts au début du mois de décembre 2008.

Le Président du Comité a communiqué au Conseil des informations sur la poursuite de l'abolition conditionnelle des sanctions à l'encontre du Libéria. Il a insisté sur les moyens limités dont disposent les États de la région pour donner effet à l'interdiction de voyager et a fait valoir que le gel des avoirs n'est pas appliqué du tout au Libéria faute d'une législation nationale. L'embargo sur les armes est en revanche pleinement mis en œuvre et il n'a été constaté aucune violation majeure de cette mesure.

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1854 (2008) par laquelle il a décidé de renouveler le régime de sanctions concernant l'embargo sur les armes et l'interdiction de voyager au Libéria pour une nouvelle période de 12 mois.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Tchad et Soudan)

Le 3 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, sur sa visite et son analyse de la situation humanitaire au Tchad et au Soudan. M. Holmes a rapporté qu'en dépit de certaines mesures politiques récentes, un cessez-le-feu et un règlement négocié du conflit s'imposaient d'urgence. Il a ajouté que le banditisme et la criminalité étaient la principale source de préoccupation des humanitaires.

Somalie

Le 2 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1846 (2008) par laquelle il a décidé que pour une période de 12 mois à compter de l'adoption de ladite résolution, les États et les organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition sont autorisés à entrer dans les eaux territoriales de la Somalie et à utiliser tous les moyens nécessaires pour réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes, conformément au droit international applicable.

Le 11 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud, M. Dumisani Kumalo, qui s'exprimait en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, au sujet du rapport final du Groupe de contrôle.

Le 16 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1851 (2008), par laquelle il a décidé que, pour une période de 12 mois à compter de l'adoption de la résolution 1846 (2008), les États et les organisations régionales qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires et appropriées en Somalie aux fins de réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes, étant entendu que ces mesures devront être conformes aux normes applicables du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le Conseil a également invité les États et les organisations régionales à conclure des accords ou arrangements spéciaux avec les pays disposés à prendre livraison des pirates pour embarquer des agents des services de lutte contre la criminalité (« shipriders ») de ces pays, en vue de faciliter la conduite d'enquêtes et de poursuites à l'encontre des personnes détenues dans le cadre d'opérations menées en vertu de la résolution 1851 (2008).

Après l'adoption de la résolution 1851 (2008), le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général, Ban Ki-moon, sur la situation politique et en matière de sécurité en Somalie. Le Secrétaire général s'est félicité de l'action menée par le Conseil pour lutter contre les actes de piraterie au large des côtes somaliennes mais a également souligné que la piraterie en Somalie était symptomatique de l'anarchie qui persistait dans le pays depuis plus de 17 ans. La lutte contre les actes de piraterie devait donc s'inscrire dans une approche globale. La séance était présidée par le Premier Ministre de la République de Croatie, S. E. M. Ivo Sanader. Tous les membres du Conseil ont fait des déclarations, y compris la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. M^{me} Condoleezza Rice; le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. M. David Miliband; le Ministre des affaires étrangères de la

Fédération de Russie, S. E. M. Sergey Lavrov; le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Chine, S. E. M. He Yafei; et le Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon, S. E. M. Yasutoshi Nishimura. Étaient également présents, entre autres, le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, S. E. M. Ali Ahmed Jama Jengeli; le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. M. Jonas Gahr Støre; et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Yahya Mahmassani.

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1853 (2008), par laquelle il a autorisé la reconstitution du Groupe de contrôle pour une période de 12 mois, en lui adjoignant un cinquième expert pour lui permettre de s'acquitter de son mandat élargi.

Soudan – Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, au sujet de la situation au Darfour (Soudan). M. Le Roy a regretté que les avancées au Darfour soient beaucoup trop lentes pour que les citoyens ordinaires puissent en bénéficier, et ne suffisent pas à résoudre la crise. M^{me} Malcorra a assuré les membres du Conseil que, malgré des conditions de sécurité instables, le déploiement complet de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour restait un objectif prioritaire pour son équipe.

La séance a été suivie de consultations plénières sur la question.

Paix et sécurité en Afrique

Lors de la séance privée qu'il a tenue le 15 décembre, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », et s'est penché sur la situation au Zimbabwe. La séance était présidée par le Premier Ministre de la République de Croatie, S. E. M. Ivo Sanader. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a fait un exposé liminaire. Les membres du Conseil, y compris, notamment, S. E. M. David Miliband, Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; S. E. M^{me} Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique; et S. E. M. Karel de Gucht, Ministre des affaires étrangères de la Belgique, ont eu un échange de vues sur la situation politique et socioéconomique qui régnait dans le pays et ses effets dans la sous-région.

Asie

Afghanistan

Le 4 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de M. Giulio Terzi di Sant'Agata, chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan et Représentant permanent de l'Italie, qui a indiqué que la mission a eu lieu du 21 au 28 novembre 2008, conformément au mandat convenu. L'objectif principal était d'évaluer directement la situation dans le pays.

Les membres de la mission ont pu rencontrer une multitude d'acteurs en Afghanistan au cours de leur visite, notamment le Président Hamid Karzai, les porte-parole de l'Assemblée et du Conseil, les présidents des commissions parlementaires et d'autres membres du Parlement, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et la Commission électorale indépendante, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des représentants de la Force internationale d'assistance à la sécurité, des représentants de la communauté diplomatique, de la société civile, d'organisations non gouvernementales internationales et nationales, des hauts fonctionnaires de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies.

La mission du Conseil de sécurité s'est rendue dans la province de Herat, où elle a rencontré le représentant régional de la MANUA, le gouverneur de la province et d'autres responsables, ainsi que des représentants d'une équipe de reconstruction provisoire. Tous ont souligné l'importance des projets d'assistance à effet rapide exécutés par l'équipe de reconstruction provisoire d'Hérat.

Iraq/Koweït

Le 10 décembre, l'Ambassadeur Gennady Tarasov, Coordonnateur de haut niveau chargé de s'occuper des Koweïtiens et citoyens d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus, a fait un exposé au Conseil de sécurité lors de consultations plénières, en présentant le rapport du Secrétaire général sur la question (S/2008/761). À l'issue des consultations, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse, dans laquelle il a déploré qu'aucun progrès n'ait été fait concernant les exhumations et concernant le sort réservé aux archives nationales du Koweït, remercié la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) d'avoir offert son appui et noté que le Gouvernement iraquien et le Gouvernement koweïtien se proposaient de coopérer à ce sujet. Les membres du Conseil sont convenus de continuer à suivre l'évolution de la situation et ont dit attendre avec intérêt le rapport de synthèse que le Secrétaire général devait présenter en avril 2009.

Iraq (Force multinationale en Iraq)

Le 22 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1859 (2008), par laquelle il a prorogé les dispositions concernant le Fonds de développement pour l'Iraq et les dispositions relatives au contrôle de ce Fonds par le Conseil international consultatif et de contrôle, et décidé qu'elles seraient réexaminées à la demande du Gouvernement iraquien au plus tard le 15 juin 2009. Le Conseil a également décidé d'examiner les résolutions concernant spécifiquement l'Iraq, à commencer par la résolution 661 (1990). Il a accueilli le Ministre des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, qui a fait le bilan de la sécurité et de la situation politique et économique en Iraq. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités de l'adoption de la résolution, qui exprime clairement les progrès accomplis en Iraq, et ont réaffirmé l'importance de la poursuite de l'effort international en faveur de ce pays face aux obstacles restant à surmonter.

Tribunal spécial pour le Liban

Le 4 décembre, lors de consultations plénières, la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques, Patricia O'Brien, a présenté le troisième rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1757 (2007) (S/2008/734) et a exposé aux membres du Conseil les mesures prises par le Secrétaire général pour que le Tribunal spécial pour le Liban puisse commencer à fonctionner. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités des préparatifs bien avancés et ont réaffirmé leur appui à la création du Tribunal spécial.

Liban (Commission d'enquête internationale indépendante)

Le 17 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1852 (2008) prorogeant le mandat de la Commission d'enquête internationale indépendante jusqu'au 28 février 2009, à la demande du Chef de la Commission d'enquête, Daniel Bellemare, et du Premier Ministre libanais, M. Siniora. Le même jour, dans un exposé au Conseil, M. Bellemare a présenté le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2008/752) et déclaré que l'enquête avait progressé depuis son dernier rapport mais qu'elle se poursuivrait même après la mise en place du Tribunal spécial le 1^{er} mars 2009. Le Conseil a également entendu une déclaration du Représentant permanent du Liban qui a exprimé la reconnaissance de son Gouvernement pour les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux travaux de la Commission et ont félicité M. Bellemare pour l'action qu'il menait en tant que Chef de la Commission. Ils ont également réaffirmé leur soutien aux efforts engagés par le Secrétaire général en vue de la mise en place rapide du Tribunal spécial pour le Liban, et à l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils contribuent à son financement.

Non-prolifération

Lors d'une séance d'information tenue le 10 décembre, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) a présenté le rapport trimestriel du Comité. Plusieurs membres ont ensuite fait des déclarations.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 3 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat pour examiner la situation relative au navire libyen à destination du port de Gaza qui transportait des fournitures humanitaires. Des membres du Conseil ont fait des déclarations. Le Conseil a également entendu des déclarations de l'Observateur de la Palestine et du Représentant Permanent d'Israël. Le Conseil n'est parvenu à aucune conclusion précise.

Le 5 décembre, en consultations plénières, le Conseil a examiné les événements survenus à Hébron. À l'issue de ces consultations, le Président du Conseil a officiellement rapporté à la presse que les membres du Conseil se félicitaient de l'évacuation des colons par Israël, condamné les actes de violence des colons qui en avaient résulté, exhorté au respect de l'état de droit sans discrimination et sans exception et encouragé Israël et l'Autorité palestinienne à continuer de coopérer pour assurer la sécurité dans le gouvernorat d'Hébron.

Le 16 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1850 (2008) par 14 voix pour avec une abstention. Le vote a été précédé d'un débat au Conseil avec la participation de plusieurs membres ayant rang de ministre, ainsi que du Premier Ministre de la République de Croatie, M. Ivo Sanader, qui présidait la séance. Le Secrétaire général a également pris la parole. Dans la résolution 1850 (2008), réitérant son ambition d'un règlement du conflit prévoyant deux États tout en prenant acte de l'importance de l'Initiative de paix arabe de 2002 et de l'action menée par le Quatuor, le Conseil de sécurité a déclaré son soutien aux négociations lancées à Annapolis et son attachement à l'irréversibilité des négociations bilatérales. Il a appuyé les principes convenus par les parties pour le processus de négociations bilatérales et a demandé aux deux parties de respecter les obligations qu'elles ont souscrites dans la Feuille de route et de s'abstenir de toute mesure susceptible d'entamer la confiance ou à remettre en cause l'issue des négociations, tout en invitant tous les États et toutes les organisations internationales à contribuer à une atmosphère propice aux négociations et à aider l'Autorité palestinienne. Le Conseil a en outre demandé instamment une intensification des efforts diplomatiques en vue de promouvoir la reconnaissance mutuelle et la coexistence pacifique de tous les États de la région, afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, et s'est félicité du projet d'organiser une réunion internationale à Moscou en 2009.

Le 18 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Perry, qui a présenté la situation à Gaza et en Cisjordanie. M. Perry a également parlé de la situation au Liban et de la dynamique qui existait entre la Syrie et Israël. Il a déclaré que le principal objectif de l'année à venir était de soutenir le processus politique durant une période de transition, en soulignant l'importance de l'adoption de la résolution 1850 (2008). Il a appelé au respect des principes humanitaires fondamentaux à Gaza et mis en garde contre une escalade de la violence. Le Conseil de sécurité a ensuite entendu des déclarations de l'Observateur de la Palestine et du Représentant permanent d'Israël. Les représentants du Brésil, de Cuba, du Qatar, de la Turquie, du Japon, de la République islamique d'Iran, du Chili, du Pakistan, du Venezuela, du Maroc, de la Norvège, de l'Australie et de l'Islande, ainsi que le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ont également pris la parole.

Le 28 décembre, à l'issue de consultations plénières entamées la veille au soir après l'explosion de violence dans la bande de Gaza et le sud d'Israël, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture d'une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par l'aggravation de la situation à Gaza et ont demandé qu'il soit immédiatement mis fin à tous les actes de violence, invité toutes les parties à répondre aux besoins pressants de la population à Gaza dans les domaines humanitaire et économique et souligné qu'il fallait rétablir complètement le calme, ce qui ouvrirait la voie à la recherche d'une solution politique.

Le 31 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'urgence consacrée à la situation dans la bande de Gaza et le sud d'Israël. Le Secrétaire général a fait part au Conseil de sa profonde préoccupation quant au fait que l'appel lancé par ce dernier pour mettre fin à la violence n'avait pas été entendu, et a mis l'accent sur la souffrance de la population civile à Gaza, en déclarant que toutes les parties

devaient respecter pleinement le droit international humanitaire. Il a insisté sur la nécessité d'une action déterminée et s'est félicité des efforts déployés par les dirigeants européens et arabes. L'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent d'Israël se sont également exprimés. Des membres du Conseil ont fait des déclarations, suivis en cela par le représentant de l'Égypte et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Le 10 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un bref exposé du Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, M. Wolfgang Weisbrod-Weber, qui a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) (S/2008/737). Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la Force et à l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Auparavant, le même jour, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la FNUOD.

Le 12 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1848 (2008), par laquelle il a renouvelé le mandat de la FNUOD pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2009, et a adopté la déclaration connexe dans laquelle son Président, se référant à la résolution 1848 (2008), a été autorisé à réitérer qu'il était indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD (S/2008/737) que « [...] la situation au Moyen-Orient est tendue et le restera probablement, à moins que l'on ne parvienne à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient », et que cette déclaration du Secrétaire général reflétait le point de vue du Conseil de sécurité (S/PRST/2008/46).

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 10 décembre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur les travaux du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Les consultations ont commencé avec un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Asie centrale, Miroslav Jenča, qui a informé le Conseil de la création du Centre en décembre 2007, et du lancement récent de ses activités, en juin 2008.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a également informé le Conseil que le Centre avait adopté un plan d'action pour 2009-2011, couvrant les domaines suivants : a) menaces transfrontières (terrorisme, trafic de drogue et criminalité organisée); b) protection environnementale et gestion des ressources, en particulier l'eau et les sources d'énergie; et c) conséquences pour la région du conflit en Afghanistan et approche régionale de la stabilisation de la situation dans ce pays.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil a donné lecture d'une déclaration à la presse dont le texte a été convenu, dans laquelle le Conseil accueillait favorablement l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, accueillait avec satisfaction le dialogue que le Centre avait engagé avec les gouvernements des pays de la région et les organisations régionales en ce qui concerne les questions relatives à la diplomatie préventive et exprimait son appui aux efforts faits par le Centre pour faciliter le dialogue et aider les gouvernements des pays d'Asie centrale en ce qui concernait les questions régionales d'intérêt commun.

Europe

Chypre

Le 5 décembre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), qui ont été informés de la situation à Chypre et des faits nouveaux intéressant le mandat de la Force dans ce pays. Plus tard, le même jour, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées à l'occasion desquelles il a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2008/744) en date du 28 novembre 2008. Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Tayé-Brook Zerihoun, qui les a informés des avancées encourageantes des négociations véritables ouvertes le 3 septembre et de la perspective d'un règlement global et durable qu'elles avaient ouverte pour Chypre.

Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1847 (2008), prorogeant jusqu'au 15 juin 2009 le mandat de l'UNFICYP.

Bosnie-Herzégovine

Le 5 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Il a entendu un exposé de Haut Représentant Mirsolav Lajčák, qui a présenté au Conseil son troisième rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Le Haut Représentant a rendu compte des progrès réalisés en Bosnie-Herzégovine, notamment de la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, tout en faisant observer que la rhétorique nationaliste menaçait de ralentir l'élan imprimé par les tendances positives. Le Conseil a également entendu S. E. M. Nikola Špirić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, qui a conclu que 2008 avait été une année réussie dans le pays.

Organes subsidiaires

Le 15 décembre, le Conseil de sécurité a entendu un exposé des cinq représentants permanents sortants, en leur qualité de présidents d'organes subsidiaires du Conseil.

L'Ambassadeur de Belgique, Jan Grauls, a rendu compte des activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) concernant la non-prolifération et la République islamique d'Iran.

L'Ambassadeur d'Indonésie, Marty Natalegawa, a rendu compte des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix.

L'Ambassadeur d'Italie, Giulio Terzi di Sant'Agata, a rendu compte des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)

concernant le Soudan et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

L'Ambassadeur du Panama, Ricardo Alberto Arias, a rendu compte des activités du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

L'Ambassadeur d'Afrique du Sud, Dumisani Shadrack Kumalo, a rendu compte des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Autres questions

Cour pénale internationale

Le 3 décembre, le Conseil de sécurité a tenu un débat et a entendu un exposé du Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, qui a présenté son huitième rapport établi en application de la résolution 1593 (2005), décrivant l'étendue de la coopération ainsi que les activités d'enquête et de contrôle entreprises dans trois cas intéressant le Darfour, à savoir les poursuites engagées contre Ahmad Harun et Alu Kushyab, contre Omar Al Bashir et contre les commandants rebelles auxquels a été attribué l'attentat d'Haskanita. Les membres du Conseil de sécurité ont fait part de l'inquiétude que leur inspiraient le climat d'impunité et la violence qui prévalait au Darfour et visait aussi bien les civils innocents que les Casques bleus et les humanitaires. La question de la coopération avec le Gouvernement du Soudan et toutes les autres parties au conflit au Darfour a également été soulevée, ainsi que la nécessité d'un règlement global du conflit.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Tribunal pénal international pour le Rwanda

Le 12 décembre, le Conseil a tenu un débat pour entendre un exposé sur les stratégies de fin de mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, présenté par son Président, le juge Patrick Robinson, et son Procureur, Serge Brammetz, et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, présenté par son Président, le juge Dennis Byron, et son Procureur, Hassan Bubacar Jallow, qui ont présenté leurs évaluations respectives de la mise en œuvre des stratégies d'achèvement des travaux (S/2008/729 et S/2008/726). Faisant valoir que l'impunité dont continuaient de jouir certains dirigeants responsables des crimes les plus graves, ils ont souligné que la fin du mandat des Tribunaux ne devait pas signifier que ces personnes étaient à l'abri de la justice. Les membres du Conseil de sécurité ont exhorté les Tribunaux à continuer de s'employer à mener à bien leurs mandats respectifs aussi rapidement et diligemment que possible, sans compromettre le caractère équitable du processus.

Le représentant de la Belgique, qui a facilité les travaux du Groupe de travail informel sur les Tribunaux internationaux, a présenté les progrès réalisés par ce dernier quant à la création d'un mécanisme appelé à exercer des fonctions résiduelles pour mener à bien les fonctions essentielles des Tribunaux après la fermeture de ces derniers. Les représentants du Rwanda, de la Serbie, de la Bosnie-

Herzégovine et du Kenya ont participé au débat conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Le 12 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1849 (2008) autorisant le Secrétaire général à nommer des juges *ad litem* supplémentaires pour siéger au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, pour excéder temporairement, jusqu'au 28 février 2009, le nombre maximum prévu par le Statut.

Le 12 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1855 (2008) autorisant le Secrétaire général à nommer jusqu'à trois juges *ad litem* supplémentaires pour siéger au Tribunal pénal international pour le Rwanda, pour excéder temporairement, jusqu'au 31 décembre 2009, le nombre maximum prévu par le Statut.

Le 19 décembre, le Conseil de sécurité a également adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2008/47), dans laquelle il a pris note des exposés qui lui ont été présentés le 12 décembre 2008 par les Présidents et les Procureurs des Tribunaux. Préoccupé de constater que la date limite fixée pour l'achèvement des procès en première instance n'est pas respectée et que les Tribunaux estiment peu probable qu'ils aient achevé leurs travaux en 2010, le Conseil a souligné que les procès doivent être conduits avec la plus grande célérité et la plus grande efficacité possibles, et a demandé aux États d'intensifier encore leur coopération avec les Tribunaux. Il a réaffirmé aussi, à ce propos, que le renvoi d'affaires devant les juridictions nécessaires compétentes est un élément essentiel des stratégies de fin de mandat. Tout en remerciant son groupe de travail informel sur les Tribunaux internationaux de ce qu'il a accompli, le Conseil de sécurité était conscient de la nécessité de charger un mécanisme spécial de remplir certaines des fonctions essentielles des Tribunaux après leur fermeture, notamment la conduite des procès de grands fugitifs; ce mécanisme tirerait ses pouvoirs d'une résolution du Conseil et d'un statut et d'un règlement de procédure et de preuve inspirés de ceux des Tribunaux.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 9 décembre, le Président de la République de Croatie, S. E. M. Stjepan Mesić, a présidé un débat public sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général Ban Ki-moon. Préalablement à la séance, la Croatie avait distribué un document de réflexion (S/2008/738, annexe), axé sur la relance et le renforcement de la solidarité internationale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, en accentuant notamment le rôle de l'Organisation des Nations Unies à la tête de l'action mondiale contre le terrorisme.

Le Secrétaire général a souligné que le terrorisme est l'une des principales menaces contre la sécurité internationale et que le combattre doit être l'une des priorités essentielles de la communauté internationale. La meilleure réponse à apporter à une idéologie destructrice et malfaisante est de réaffirmer fermement la résistance collective. Le Secrétaire général a insisté sur le fait que la communauté internationale devait défendre les droits de l'homme, que le terrorisme violait si brutalement, et a exhorté à défendre les valeurs consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il appartient à l'Organisation des Nations Unies de diriger les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre

cette menace. L'adoption par l'Assemblée de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en 2006 a été une décision historique et les mécanismes des Nations Unies, comme l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, sont également des éléments importants du tableau. Évoquant les attentats dirigés contre les bureaux des Nations Unies à Bagdad, en Algérie et en Somalie, le Secrétaire général a déclaré que s'il est plus évident que jamais que l'ONU est, elle aussi, devenue une cible, ces tragédies n'ont pas entamé sa volonté ou sa capacité de servir la communauté internationale.

Après cet exposé, 46 États, aussi bien membres que non-membres du Conseil de sécurité, ont fait des déclarations. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur détermination à continuer de lutter contre le terrorisme et, de nombreux orateurs ayant fait observer que leurs pays avaient fait l'expérience de ce fléau, la plupart ont convenu de la nécessité d'une action antiterroriste renouvelée et harmonisée et d'une approche pluridimensionnelle. De nombreux membres du Conseil ont en outre souligné l'importance d'initiatives sur le plan politique et en matière de développement afin d'agir sur les conditions propices au terrorisme, ainsi que de la relance de la lutte contre les réseaux de blanchiment d'argent et de trafic de drogue et les autres réseaux qui soutiennent le terrorisme mondial.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2008/45), dans laquelle il a réitéré sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et insisté sur le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans la lutte menée contre le terrorisme à l'échelon mondial. Le Conseil s'est félicité des récentes déclarations d'organisations intergouvernementales qui ont condamné le terrorisme sous toutes ses formes, y compris les attentats-suicides à l'explosif et les prises d'otages. Il a réaffirmé l'importance des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) et des travaux des trois comités créés en application des résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004), ainsi que de l'assistance technique visant à renforcer les capacités des États Membres dans la lutte antiterroriste en répondant à leurs besoins en la matière.

Le Conseil a en outre appelé tous les États à exprimer leur appui à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies. Il a souligné qu'il fallait approfondir le dialogue et élargir l'entente entre les civilisations, a condamné l'incitation à commettre des actes de terrorisme et réaffirmé qu'il importait de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme. Il a rappelé aux États qu'ils doivent veiller à ce que toutes les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes aux obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire. Il a invité tous les États Membres à manifester une fois encore le même degré de solidarité que celui dont ils ont fait preuve immédiatement après les événements tragiques du 11 septembre 2001, et à redoubler d'efforts dans la lutte contre le terrorisme mondial.